

Ferme-usine de Commana.

Le préfet durcit la procédure

Didier Déniel

Jean-Jacques Barreau, directeur du Parc naturel régional d'Armorique, émet les plus grandes réserves au sujet du projet de ferme-usine de Commana contre lequel 600 personnes ont manifesté dimanche. Il a saisi le préfet pour demander que cette extension soit soumise à une autorisation préfectorale. Lundi soir, nous avons appris que cette demande avait été suivie d'effet.

Jean-Jacques Barreau avait réclamé, de même que le syndicat de bassin de l'Élorn, que cette exploitation relève du régime de l'autorisation et non de la simple déclaration. Photo archives Le Télégramme



> Que pensez-vous de ce projet de ferme usine de 400 vaches ?

D'abord nous estimons que l'extension de cette exploitation, soumise à une simple procédure de déclaration à la préfecture, devrait passer sous le régime de l'autorisation. Les élus de Commana sont aussi de notre avis. Il nous semble dangereux de construire une telle exploitation sur le bassin-versant d'un cours d'eau qui alimente le lac du Drennec, qui lui-même alimente l'Élorn et ses deux stations de pompage. Cette réserve d'eau, vitale pour le département, est extrêmement sensible. Depuis quelques années, on y connaît des épisodes de cyanobactéries récurrents. Jamais ces microalgues n'ont été toxiques. Si demain elles le sont, 380 000 Finistériens seront privés d'eau potable, il faut le savoir. À ce titre, l'épandage des volumineuses déjections de cette ferme usine pose question et pourrait entraîner de sérieux problèmes. À ce jour, aucune information n'a été donnée sur le plan d'épandage.

> La confiance est-elle rompue avec le porteur du projet ?

Oui. Il a arasé des talus et du bocage. Il

a reçu un rappel à l'ordre et nous l'avons enjoint de reconstituer les talus. D'un autre côté, sur notre territoire, nous avons l'exemple d'exploitants qui se lancent dans des opérations bénéfiques pour l'environnement. Et qui touchent de l'argent de l'Europe pour le faire. Chaque année, 250 agriculteurs du PNRA reçoivent une enveloppe globale de 500 000 € au titre des services rendus à l'environnement, comme le nettoyage d'une ancienne friche pour en faire une pâture. Sans vouloir opposer les différents modes de production, nous sommes plutôt pour cette agriculture-là.

Est-ce à dire que vous êtes contre l'agriculture industrielle ?

Non, car nourrir des millions de personnes est un véritable enjeu. Le modèle de ferme usine ne convient pas à notre territoire. Il n'est pas approprié. En ce moment nous réfléchissons à la future charte du parc qui sera rédigée pour les 15 années à venir. Nous sommes favorables à la diversification des productions, au pâturage plutôt qu'à la stabulation. Notre modèle, c'est de privilégier l'optimisation des surfaces agricoles, et de favoriser les espaces. La

méthanisation des déjections prévue dans ce projet, aussi, nous pose problème. Nous estimons que, très souvent, c'est un alibi qui permet de valider un projet d'un point de vue environnemental. Nous sommes opposés à la multiplication de petites unités de méthanisation comme celui-ci. Car, plus les équipements sont importants, plus ils sont efficaces.

Vous avez écrit au préfet. Quel était le contenu de cette lettre ?

Comme je l'ai dit précédemment nous estimons qu'il n'est pas sérieux, en l'état, de délivrer l'autorisation d'exploitation. Nous avons donc demandé au préfet de requalifier ce dossier et de le soumettre à autorisation (*). Avec en complément, une étude d'impact, un plan d'épandage et une enquête publique.

** Le syndicat du bassin de l'Élorn a fait la même démarche. Lundi soir, nous avons appris que le préfet avait informé l'exploitant, le 28 juin, qu'il envisage, conformément à l'article L 512-7-2 du code de l'environnement, que la demande de enregistrement soit instruite selon les règles prévues pour les autorisations environnementales.*